

TROISIÈME PILIER

UNE SOCIÉTÉ JUSTE, ÉQUITABLE,
STABLE ET PÉRENNE,
POUR UN BIEN VIVRE ENSEMBLE

9 **Emploi digne pour tous, fin de la précarité,
des inégalités et des discriminations**

NOS PROPOSITIONS

En date du 15 mars 2017

CONTACT :

Pôle Programme :

arthur.keller@charlotte-marchandise.fr

Questions générales :

contact@charlotte-marchandise.fr

Sources de nombreux problèmes sociétaux, les inégalités sont de plus en plus criantes dans tous les domaines : revenu, emploi, éducation, santé physique et mentale, logement, culture. Elles induisent des coûts de moins en moins supportables par les structures et les budgets des dispositifs de protection sociale. En cette matière, l'écart entre les discours et les actes est de plus en plus démesuré. Pourtant, réduire, dans l'intérêt de tous et par une politique socio-économique adaptée, les inégalités (de revenu, de genre, liées à la couleur, au handicap, à l'âge, à l'orientation sexuelle, etc.), pour des raisons sociales (éradiquer la faim en France), économiques (redonner du pouvoir d'achat aux plus défavorisés), sécuritaires (éviter de graves remous sociaux) et sanitaires (augmenter la durée moyenne de vie en bonne santé) devient primordial tant cette situation fragilise notre démocratie et nous emmène vers de redoutables extrémismes.

Il ne s'agit pas là de jeter sur les plus pauvres un regard plein de commisération. Il est important de valoriser les qualités des plus pauvres, car savoir vivre de peu et s'épanouir de peu est une vraie qualité de sobriété propice à notre avenir commun. La résilience des pauvres est nettement meilleure que celle de nombreux riches. Il existe pourtant des écarts de revenu et de cadre de vie scandaleux, de même que des inégalités de patrimoine choquantes, et ces écarts sont au cœur des inégalités. Mais ce ne sont pas les seuls. Entre l'écart de traitement entre femme et homme, l'écart lié à l'éducation qui s'avère la conséquence de son contexte de naissance, l'écart dans l'accès au logement ou à la culture, les discriminations à l'embauche pour ceux qui ont une peau plus sombre ou un patronyme à consonance étrangère, ou encore le handicap qui ne permet pas de s'insérer dans la communauté des valides, les sources d'inégalité sont nombreuses.

N'est-il pas temps de répondre aux besoins concrets de la population, de créer des places d'accueil pour les jeunes enfants, de faire un effort pour résorber le mal-logement, mais aussi et surtout de réformer les systèmes eux-mêmes qui produisent les inégalités, à commencer par l'école, façonnée pour favoriser les enfants de diplômés, et par un système fiscal et social obsolète et peu progressif qui accentue les disproportions dans la répartition de la richesse ?

« Les hommes naissent égaux. Dès le lendemain, ils ne le sont plus. »

Jules Renard

« Il ne peut y avoir de stabilité dans un monde où 1% de l'humanité détient autant de richesses que le reste de la population. »

Barack Obama

► AGIR EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Mener une expérimentation à grande échelle du partage de l'emploi, dans une optique de généralisation rapide, en instaurant une nouvelle durée légale du travail à 30 h/semaine, à salaire horaire constant, et en mettant en œuvre simultanément le revenu universel afin de compenser, pour les revenus faibles ou intermédiaires, le manque à gagner lié à la baisse de salaire. Les mesures détaillées sont décrites dans le livret thématique n° 6, « *Vers une politique socio-économique responsable pour un monde juste* ».

Réformer le service public de l'emploi pour tenir compte de la grande diversité des situations des chômeurs. En particulier mettre en place des coopérations beaucoup plus fortes et efficaces avec les associations engagées auprès des chômeurs de longue durée.

Favoriser la généralisation du projet porté par *ATD Quart Monde, Territoire Zéro Chômeur de longue durée*, consistant, à l'échelle du territoire (commune, communauté de communes, quartier), à proposer à toutes les personnes privées durablement d'emploi et qui le souhaitent, un emploi aidé (c'est-à-dire pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation) en contrat à durée indéterminée au SMIC, à temps choisi, et adapté à ses compétences. De même, nous soutiendrons et encouragerons l'ensemble des collectivités locales à développer des initiatives de réinsertion des chômeurs de longue durée.

Un développement économique non partagé est un terreau sur lequel se développent les extrémismes.

Réformer la formation professionnelle pour réorienter les fonds vers les publics les plus en difficulté. Aujourd'hui, près d'un million de jeunes présents sur le marché de l'emploi ont quitté le système scolaire sans diplôme. Aider ces jeunes à s'insérer dans la vie professionnelle est un défi majeur. Des mesures complémentaires sont décrites dans le livret thématique n° 15, « *Un système d'éducation et d'enseignement adapté à l'évolution du monde* ».

Mettre l'apprentissage au cœur de la politique d'insertion des jeunes. Fusionner l'apprentissage et le contrat de professionnalisation, unifier leurs financements en une subvention unique modulée en fonction des niveaux de diplôme, simplifier la collecte en substituant les URSSAF aux Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA). Dans ce nouveau système, une instance nationale composée de représentants des branches professionnelles, des ministères du Travail et de l'Éducation Nationale décidera des orientations générales, des agences de certification s'assureront de la qualité des formations et les régions assureront le versement des subventions.

Lutter contre les stéréotypes dans l'orientation professionnelle des jeunes, et valoriser les métiers manuels.

S'appuyer sur les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) pour accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi. Inciter, via des allègements de cotisations, les entreprises à embaucher les jeunes non ou peu qualifiés.

Appliquer les 10 propositions de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour aider les personnes à l'écart du marché du travail et qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique à créer leur entreprise, et donc leur emploi, grâce au microcrédit :

► http://www.adie.org/sites/default/files/Adie_10_propositions_creation_entreprise_microcredit.pdf

► AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DE REVENU

Mettre en place une expérimentation du revenu universel dans une optique de généralisation rapide, permettant de rehausser le revenu des plus modestes, en particulier le minimum vieillesse, remplacé par un revenu universel senior. Les mesures détaillées sont décrites dans le livret thématique n° 6, « *Vers une politique socio-économique responsable pour un monde juste* ».

Simplifier dans l'immédiat, en attendant cette mise en place, le recours aux minimas sociaux et mieux informer les bénéficiaires de leurs droits

Empêcher le développement exponentiel des inégalités de patrimoine par un impôt progressif, fort et sans dérogation possible, décrit dans le livret thématique n° 11, « *Une réforme fiscale pour plus d'équité et de progressivité* ».

*La fortune cumulée des huit milliardaires les plus riches équivaut à celle de la moitié la plus pauvre de l'humanité.
(rapport Oxfam 2017)*

Encadrer les écarts de rémunération et de revenu de telle manière que, dans une entreprise, aucune rémunération globale ne puisse être supérieure à vingt fois la rémunération la plus basse.

- **Cette proposition est soutenue par plusieurs collectifs ou associations, parmi lesquels Les Jours Heureux et l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)... et l'a été dès la fin du XIX^e siècle par le banquier John Pierpont Morgan !**

L'aggravation des inégalités n'est ni une question purement morale, ni une préoccupation de gauche : c'est un paramètre clef pour la stabilité économique et la pérennité de nos entreprises, ainsi que l'ont admis les dirigeants qui se réunissent au forum de Davos.

En parallèle, développer une politique publique ambitieuse de prévention du surendettement.

► AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DU DROIT À L'ÉDUCATION DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Renforcer l'accompagnement au plus jeune âge, notamment pour les familles souffrant d'écart culturel flagrant avec l'environnement scolaire français.

Un enfant d'un milieu favorisé possède à trois ans un vocabulaire moyen de 1 000 mots, alors que celui d'un enfant défavorisé ne dépasse pas 500 mots. Par ailleurs, les crèches accueillent 20 % des enfants en âge d'y accéder toute population confondue, mais seulement 8 % des enfants de milieux défavorisés.

- **Nous faisons nôtres les recommandations de Terra Nova**
« La lutte contre les inégalités commence dans les crèches » :

<http://tnova.fr/rapports/la-lutte-contre-les-inegalites-commence-dans-les-crches>

Travailler à davantage de mixité sociale et scolaire sur le territoire. Affecter des enseignants bien formés et expérimentés dans les établissements difficiles, grâce à des moyens renforcés et à une politique de ressources humaines plus qualitative. En effet, aujourd'hui, les enseignants présents dans les établissements de l'éducation prioritaire sont plus jeunes et plus fréquemment non titulaires. Par ailleurs, dans certains quartiers, les familles aisées inscrivant toutes leurs enfants dans des établissements privés, une politique de contractualisation avec ceux-ci doit être étudiée.

*« Les systèmes qui répartissent plus équitablement dans les établissements d'enseignement à la fois les ressources scolaires et les élèves sont avantageux pour les élèves peu performants, sans pour autant porter préjudice aux élèves ayant un meilleur niveau »
(Rapport de l'OCDE, « Les élèves en difficulté : pourquoi décrochent-ils et comment les aider à réussir ? », 10 février 2016)*

Mener une politique déterminée d'action publique pour une éducation des enfants des milieux défavorisés. Pour cela, nous adoptons les propositions du *Bondy Blog* et celles de la *Fondation Espérance banlieues*, parmi lesquelles :

- Faire de l'enseignement dans les quartiers en situation d'urgence éducative une grande cause nationale
- Associer davantage les régions au déploiement de solutions éducatives dans les quartiers en situation d'urgence éducative
- Permettre aux jeunes talents de s'engager au service des élèves des banlieues

- Nommer des professeurs surnuméraires spécialisés à temps plein dans toutes les écoles primaires défavorisées
- Nommer un psychologue scolaire à temps plein dans tous les établissements défavorisés
- Réduire considérablement les effectifs par classe
- Mettre les inégalités au centre de la formation dans les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)
- Pour ne délaissier aucun enfant, se tenir loin des politiques du chiffre

► **Les huit propositions du Bondy Blog pour en finir avec les inégalités scolaires**

<http://www.bondyblog.fr/201701020855/les-huit-propositions-du-bondy-blog-pour-en-finir-avec-les-inegalites-scolaires/>

► **Les sept propositions de la Fondation Espérance banlieues : « Mobilisons-nous et innovons pour les quartiers en situation d'urgence éducative ! »**

<http://www.esperancebanlieues.org/les-7-propositions-dactions-du-colloque-2016/>

En 2016, les études internationale TIMSS et PISA ont révélé l'une le niveau déplorable en maths et en sciences de nos jeunes écoliers, particulièrement ceux des milieux défavorisés, l'autre les inégalités scolaires.

Expérimenter une stratégie d'affectation des ressources aux établissements par nombre d'élèves en situation de vulnérabilité plutôt que seulement par quartier.

Assurer la scolarisation des enfants vivant dans les 500 bidonvilles présents sur le territoire.

► **Ces deux dernières mesures sont promues par l'UNICEF – Huit recommandations au futur président de la République :**

<https://lp.unicef.fr/enfants2017/>

► AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES GENRES ET DES TRANSGENRES

Mettre en place l'ensemble de mesures détaillées dans le livret thématique n° 13, « Une société qui favorise l'épanouissement et la réalisation personnelle des femmes ».

Garantir l'égalité dans les droits et les devoirs à l'adoption pour toutes les familles (hétérosexuelles, homosexuelles, monoparentales).

Augmenter la lutte contre les phobies des personnes homosexuelles, bisexuelles, transgenres ou intersexes. Rendre le changement d'état civil possible sur simple demande.

Affronter le sexisme en :

- créant un organisme public destiné à étudier les mécanismes qui produisent les inégalités, donnant des outils pour éviter le plus possible toute discrimination liée au genre ;
- supprimant tout message véhiculant des stéréotypes de genre dans les livres scolaires, les jouets, les jeux vidéo, sur internet ainsi que dans la publicité ;
- œuvrant pour l'égalité entre le sport féminin et masculin, y compris en matière de diffusion à la télévision ;
- luttant contre les stéréotypes sexistes, en particulier dans les domaines universitaires et scientifiques.

► AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DU DROIT AU LOGEMENT

Nos propositions font l'objet du livret thématique n° 14, « *Un logement décent et un habitat durable pour tous* ».

Nous faisons également nôtre cette proposition des Jours Heureux :

- Promulguer une loi d'urgence pour le droit de chaque personne à un logement sain et décent, afin d'instaurer l'arrêt des expulsions sans relogement, le respect du droit au logement opposable, le plafonnement des loyers, la lutte contre la spéculation foncière et la possibilité de réquisitionner des logements vacants.

- **Nos 25 mesures prioritaires pour vivre des Jours Heureux :**
<http://les-jours-heureux.fr/nos-25-mesures-prioritaires-vivre-jours-heureux/>

► AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DU DROIT AUX SOINS

Nos propositions font l'objet du livret thématique n° 16, « *Un système de santé remodelé et axé sur la prévention* ».

Nous étudierons notamment avec les acteurs concernés la manière de remédier au problème des déserts médicaux qui induit une sérieuse inégalité entre les territoires.

Par ailleurs, l'instauration d'un revenu universel et le partage de l'emploi auront un impact notable en termes de santé, surtout pour les plus démunis. Cf. le livret thématique n° 6, « *Vers une politique socio-économique responsable pour un monde juste* ».

► AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DU DROIT À LA CULTURE ET AU SPORT

Nos propositions pour décroiser la culture et la rapprocher de tous-tes les citoyen-ne-s font l'objet du livret thématique n° 17, « *Une culture proche des citoyens, accessible à tous* ».

Pour les compléter, voici quelques mesures :

- Permettre l'accès gratuit, voire accompagné, des plus démunis aux activités culturelles et ou sportives dans les périodes creuses.
- Créer un *Pass Culture* à l'attention de tous les jeunes de 14 à 18 ans, leur donnant accès gratuit ou à tarif très préférentiel et dans les conditions normales d'accès ou de réservation, aux manifestations des établissements publics et privés (musées, concerts, expositions, théâtre...).
- Mettre fin aux subventions publiques de plusieurs centaines de millions d'euros destinées aux grands clubs sportifs et les redistribuer aux petits clubs de quartier et aux actions sportives de proximité, en commençant par les quartiers en difficulté.
- Permettre à tous les ménages à revenu modeste d'obtenir une aide pour l'achat d'une licence sportive.
- Créer des crédits à taux préférentiels pour les collectivités locales qui investissent dans la maintenance et le renouvellement des équipements sportifs.
- Augmenter les subventions à l'USEP (Union sportive des écoles primaires) et à l'UNSS (Union nationale du sport scolaire) dans leur mission de donner à tous les enfants le goût du sport. Pour cela, augmenter la taxe Buffet sur les droits télévisés et les fournisseurs de communications électroniques.

► METTRE EN AVANT LE HANDICAP, SUJET IMPORTANT DANS NOTRE SOCIÉTÉ, ET FAIRE VALOIR LES DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Encourager davantage d'enfants en situation de handicap à quitter les classes ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) quand cela est possible ; en effet, quitter ces dispositifs quand les enfants sont en capacité de le faire améliore la sociabilisation, élément très important dans la scolarité de chacun.
- Promouvoir le Sport Adapté et le HandiSport par la diffusion obligatoire d'un nombre d'heures minimum sur le service public. Ceci pourrait être appuyé avec la candidature de Paris 2024 - Jeux Paralympiques. Le but est d'inciter les jeunes en situation de handicap à pratiquer une activité sportive.
- Assurer que tous les services publics et les administrations respectent le taux de 6% d'embauches de personnel handicapé. Cette règle n'est pas respectée partout, et l'État doit montrer l'exemple. Il est nécessaire aussi d'assurer à ces personnes une offre de formation diversifiée et des salaires décents.
- Organiser une assemblée citoyenne sur la question du handicap afin de débattre des lois possibles.

► AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE VALIDES ET HANDICAPÉS

Nous faisons nôtres une grande partie des propositions listées sur la plate-forme de l'*Association des Paralysés de France* :

- Lancer une grande campagne de lutte contre les préjugés handiphobes.
- Renforcer les obligations et sanctions pour une « France accessible » (bâtiments, transports, lieux d'activités).
- Créer un fonds « Objectif accessibilité » géré par l'État pour soutenir les investissements à l'accessibilité des immeubles privés : aides directes, prêts à taux préférentiel, incitations fiscales.
- Publier à l'usage des concepteurs de sites internet publics et privés un guide de prise en compte des besoins spécifiques des personnes ayant des faiblesses cognitives ou des déficiences visuelles.
- Sensibiliser et former le personnel médical et paramédical à l'accompagnement des futurs parents et des parents en situation de handicap. Développer un réseau handi-gynéco.
- Élargir les droits et les aides spécifiques des proches aidants dans différents domaines : vie professionnelle, santé, information et formation, soutien moral et accompagnement.
- Faire évoluer la réglementation pour la création de services d'accompagnement sexuel (service d'information, d'aide à la formulation de la demande de la personne en situation de handicap et de mise en relation).

► Les propositions de la plate-forme de l'*Association des Paralysés de France* :

<https://2017agiresemble.fr/>

Nous faisons nôtres également les propositions de l'association de parents *SOS Autisme*, parmi lesquelles :

- Opérer un diagnostic précoce associé à une prise en charge adaptée, afin de faire progresser l'enfant au point d'avoir une vie normale.
- Prise en charge par la Sécurité sociale de soins prescrits par les médecins mais non remboursés (psychologues spécialisés en méthode ABA, psychomotriciens, ergothérapeutes).
- Généraliser l'accueil des enfants autistes dans les écoles publiques, en parallèle du recrutement et d'une formation spécialisée des auxiliaires de vie scolaire.
- Lancer une campagne d'information pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes autistes

► Les propositions de l'association de parents *SOS Autisme* :

<http://sosautismefrance.fr>

► MIEUX INTÉGRER DANS LA COMMUNAUTÉ LES SOURDS ET MALENTENDANTS AINSI QUE LES AVEUGLES ET DÉFICIENTS VISUELS

- Enseigner la LSF (Langue des signes française) et les principes du Braille à l'école primaire, et permettre à toute personne de s'y former en subventionnant ces formations.
- Prévoir dans les services publics et les administrations de toute ville de plus de dix-mille habitants des horaires d'ouverture au public sourd pendant lesquels un interprète signeur LSF sera présent.
- Rendre obligatoire, dans les établissements culturels publics et privés, la délivrance, sur présentation d'un justificatif, d'un support écrit se substituant à l'audioguide aux conditions de délivrance de celui-ci, ou d'un support en Braille.
- Rendre obligatoire, pour toutes les chaînes de télévision du service public, des sous-titrages de qualité professionnelle respectant le droit des sourds et malentendants à l'information à égalité avec les entendants. (Actuellement, le sous-titrage, obtenu par une transcription automatique, est médiocre.)

► AGIR CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Créer une Haute autorité de lutte contre les discriminations, chargée de s'assurer de l'absence de discrimination des pratiques des structures publiques et privées, notamment en matière d'égalité entre femmes et hommes, d'égalité dans l'accès aux soins, au logement, à l'éducation ou la culture, d'accessibilité pour les personnes handicapées, de non-discrimination à l'embauche et à l'avancement, etc.

Créer un code de la non-discrimination, qui harmonise et simplifie toutes les normes et dispositions des différents codes, parfois contradictoires.

L'"appartenance ou [la] non-appartenance à une religion déterminée" (code pénal) a-t-elle le même sens et la même portée que les "convictions religieuses" (code du travail), les "opinions religieuses" (code de la fonction publique) ou "la religion" au sens de la loi du 27 mai 2008 ? (Gwénaële Calvès, in Alternatives économiques)

Informier le public sur la manière de signaler, voire de porter plainte contre une discrimination subie.

Renforcer la lutte contre toutes formes de discrimination, via l'extension des actions de groupe aux discriminations comparables (et pas seulement similaires), des délais de prescriptions portés à cinq ans et la majoration des peines et amendes.

► Cette dernière mesure est extraite de « Nos 25 mesures prioritaires pour vivre des Jours Heureux » :

<http://les-jours-heureux.fr/nos-25-mesures-prioritaires-vivre-jours-heureux/>

Créer une police des discriminations inspirée de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Dotée d'un millier d'inspecteurs, elle se chargerait de prévenir les discriminations dans l'accès à l'emploi, au logement ou encore à certains lieux publics. Des sanctions seraient prévues en cas de discriminations avérées, allant de la simple amende à la fermeture d'établissements.

Cette police serait dotée de nettement plus de moyens que l'autorité indépendante actuellement chargée de lutter contre les discriminations : le Défenseur des droits. Celle-ci n'a pas, à l'heure actuelle, les moyens de mener enquête comme l'inspection du travail ou le fisc, et ne peut que conseiller et accompagner. En outre, elle doit être saisie par une personne pour intervenir, ou dans les quelques cas où un problème public rend son intervention nécessaire, ce qui réduit considérablement son périmètre d'intervention.